

T +41 (0)71 747 74 74 F +41 (0)71 747 74 75 info@bauwerk.com

DÉCLARATION DE PERFORMANCE

SELON RÈGLEMENT DES PRODUITS DE CONSTRUCTION (EU) NO 305/2011 ${\rm ET}$ LOI FÉDÉRALE SUR LES PRODUITS DE CONSTRUCTION 933.0

DdP-No 800 / CPR / 18.03.2016

1.	Code d'identification unique du type de produit: Éléments de parquet multicouches selon EN 13489:2002 ((planchers en bois)				
2.	Numéro de type, de lot ou de série ou un autre indicateur d Triopark 14 mm	listinctif servant à l'i	dentification	du produit de con	struction	selon article Il, alinéa 4.
3.	L'utilisation prévue par le fabricant ou les utilisations prévues du produit de construction selon les spécifications techniques harmonisées applicables: Plancher pour le domaine intérieur (à coller sur sous-couche ou pour pose flottante)					
4.	Nom, nom commercial déposé ou marque déposée et adress Bauwerk Parkett AG Reudorfstrasse 49 CH-9430 St. Margrethen Bauwerk Parkett Ver Gnigler Strasse 61 A-5020 Salzburg	triebs GmbH	n article Il, alin Bauwerk Par Industriestra DE-72411 Bo	kett GmbH sse 8	Savoie Rue Ma	rk Parquet SARL Hexapole – Actipole 4 aurice Herzog (20 Viviers du Lac
5.	Le cas échéant, nom et adresse du mandataire chargé des données selon article 12, alinéa 2:					
6.	Système ou systèmes servant à évaluer et à vérifier la performance des produits de construction selon annexe V: Système 3					
7.	En cas de déclaration de performance relative à un produit de construction faisant l'objet d'une norme harmonisée: EN 14342:2013					
	Concernant le formaldéhyde et le pentachlorophénol:			au feu:		
	eph - Entwicklungs- und Prüflabor Holztechnologie Zellescher Weg 24 D-01227 Dresden (organisme vérificateur agréé 0766) eco-INSTITUT GmbH Sachsenring 69	ÖTI – Institut fi Technik und Inno A-1050 Wien (organisme vérifi 0534)	ir Ökologie, ovation			
	D–50677 Köln					
	Concernant comportement au glissement:					
	eph - Entwicklungs- und Prüflabor Holztechnologie Zellescher Weg 24 D-01227 Dresden (organisme vérificateur agréé 0766)					

8. En cas de déclaration de performance relative à un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été établie:



Parquet

Performance déclarée 9.

Remarque concernant la tabelle:

- 1. La colonne l contient la liste des caractéristiques essentielles, comme elles ont été prévues dans les spécifications techniques harmonisées pour l'utilisation resp. les utilisations prévues au point 3.
- 2. La colonne 2 contient la performance déclarée conformément aux dispositions de l'article 6, pour chaque caractéristique essentielle figurant dans la colonne l, exprimée en niveaux ou classes, ou dans une description relatives aux caractéristiques essentielles respectives. Si aucune performance n'est déclarée, les lettres "NPD" (No Performance Determined / aucune performance définie) s'appliqueront.
- 3. Pour chaque caractéristique essentielle figurant dans la colonne l, la colonne 3 contient:
- a) la référence et la date de la norme harmonisée correspondante et le cas échéant le numéro de référence de la documentation technique spécifique utilisée

b) la référence et la date du document d'évaluation européen correspondant si disponible) et le numéro de référence de l'évaluation technique européenne utilisée.

Caractéristiques essentielles	Performance	Spécification technique harmonisée	
(cf. remarque l)	(cf. remarque 2)	(cf. remarque 3)	
	(Pour plus de détails veuillez consulter le tableau du comportement au feu.)		
Résistance au feu	$C_{\mathfrak{n}}$ -s1	EN 13501-1	
	D_{fl} -s1		
Émission de formaldéhyde	Classe E1	EN 717-1	
Teneur en pentachlorophénol	≤5 ppm	CEN / TR 14823	
Résistance à la rupture	NPD	/	
Comportement au glissement	USRV 33 (huilé naturel) USRV 29 (verni mat)	CEN/TS 15676	
Conductibilité thermique	0.14 W / m*K	calculé selon EN14342:2013 / chapitre 4.7	
Biological durability	Classe d'utilisation l	EN 335:2013	

Si la documentation technique spécifique a été utilisée selon les articles 37 ou 38, les exigences à remplir par le produit: ---/---

10. La performance du produit selon les points l et 7 correspond à la performance déclarée selon le point 9. Seul le fabricant est responsable de la création de la déclaration de performance selon point 4. Signature pour et au nom du fabricant de:

Steffen Wöhrle, responsable environnement et sécurité/TQM

BAUWERK®

St. Margrethen, 18.03.2016

Bauwerk Parkett AG
CH-9430 St. Margrethen
(Signature)
(Signature)
Www.bauwerk-parkett.com